



Délibération

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 085-218500544-20251020-DEL33_202510-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2025

<u>Date de convocation :</u> 14/10/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre, le Conseil Municipal de La Chapelle Hermier dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Sébastien PAJOT, Maire.
<u>Nombre de conseillers :</u> En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 11	<u>Etaient présents :</u> Sébastien PAJOT, Emmanuel MAREIX, Bernard LECOCQ, Sébastien CORNU, Chantal DESVARENNES, Dominique MERIEAU, Josette BOUCHEREAU, Christophe GAUVRIT, Charles GARANDEAU <u>Etaient absents et excusés :</u> Guy RAPITEAU pouvoir à Sébastien PAJOT, Sylvie LABBE pouvoir à Sébastien CORNU, Benoît HÉRIEU, Patrice MÉCHIN <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> (article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Bernard LECOCQ a été désigné secrétaire de séance

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERÊT PUBLIC GEO VENDEE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'historique et l'utilité pour la commune d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Géo Vendée :

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la première application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments ont fait évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée et ont permis à GEO VENDEE de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

Considérant la transformation de L'association Géo Vendée en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) le 30 juin 2025, en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Considérant les missions du GIP Géo Vendée :

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le

ID : 085-218500544-20251020-DEL33_202510-DE

S²LO

- Assurer la continuité des services qui étaient proposés par l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et d'exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De prendre une nouvelle délibération pour adhérer au Groupement d'Intérêt Public Géo Vendée, ce dernier n'étant plus une association mais un groupement d'intérêt public
- De prendre connaissance de la convention constitutive du GIP Géo Vendée et s'engager à en respecter toutes les dispositions
- D'autoriser la commune de La Chapelle-Hermier à devenir membre du GIP Géo Vendée

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de La Chapelle-Hermier au GIP Géo Vendée
- **Donne** pouvoir à Monsieur Sébastien PAJOT titulaire, et Monsieur Guy RAPITEAU suppléant, aux fins de représenter la commune de La Chapelle-Hermier auprès de GIP Géo Vendée dans le but de solliciter l'adhésion de la commune de La Chapelle-Hermier au GIP
- **Donne** pouvoir à Monsieur Sébastien PAJOT ou Guy RAPITEAU aux fins de signer la convention constitutive du GIP et ses avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier
- **Désigne** en tant que représentant de la commune de la Chapelle-Hermier Monsieur Sébastien PAJOT titulaire, et M Guy RAPITEAU suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP
- **Désigne** en tant que représentant de la commune de la Chapelle-Hermier Monsieur Sébastien PAJOT titulaire, et M Guy RAPITEAU suppléant, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

VOTE

OUI : 11

NON : 0

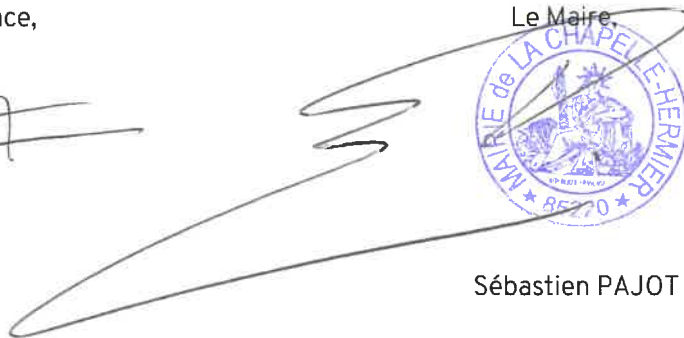
ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,



Bernard LECOCQ

Le Maire,



Sébastien PAJOT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits,

Pour copie conforme au registre

Acte publié sur le site internet de la commune de La Chapelle-Hermier le 24 octobre 2025